



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

Session du samedi 18 juin 2016

**AVIS DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE SUR :
LE RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015
DU CONSEIL RÉGIONAL**

RAPPORT D'ACTIVITÉ PAR PROGRAMME 2015

Le Conseil culturel de Bretagne apprécie ce compte-rendu annuel des actions du Conseil régional de Bretagne, tant dans sa forme que dans son contenu. Il permet d'évaluer dans la durée et de façon synthétique, chiffres à l'appui, l'utilisation des crédits publics.

Mission IV :

« Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et sur le monde »

Programme 413 > Développer les langues de Bretagne

Le Conseil culturel de Bretagne avait fait observer l'an dernier que l'ampleur des besoins nécessitait une augmentation de moyens budgétaires. Le bilan d'exécution du budget 2015 montre au contraire une baisse des crédits inscrits et plus encore de leur affectation. En effet, si le budget de fonctionnement consacré aux langues de Bretagne a baissé de 1,03%, les dépenses réelles ont quant à elles diminué de 2,13%. Les indications chiffrées ne portant que sur les grandes masses, il est difficile d'apprécier l'emploi précis des crédits. Le Conseil culturel de Bretagne réitère donc sa demande maintes fois formulée d'une évaluation détaillée de la politique linguistique.

Alors que l'on connaissait jusqu'à présent une tendance à la hausse des différents indicateurs relatifs à la formation de locuteurs et au recrutement de futurs enseignants bilingues, on note l'an dernier leur plafonnement ou la réduction de certains d'entre eux. L'augmentation de postes ouverts au concours devrait pourtant se traduire par une augmentation du nombre de bourses Skoazell, qui sont revenues au niveau de 2010. En revanche, la baisse, même légère, de stages 6 mois réalisés, ne peut être acceptée parce que toutes les demandes ne peuvent être satisfaites. Face à cette situation, un alignement des droits des stagiaires en langue bretonne demandeurs d'emplois sur ceux de statut équivalent en formation continue contribuerait à augmenter le nombre d'inscrits. Il faut rappeler que c'est une source importante de candidats au concours. Par ailleurs, la nécessité d'un approfondissement dans l'apprentissage de la langue justifierait une augmentation significative du nombre de places dans les stages de trois mois.

En matière d'édition, des indications budgétaires auraient été les bienvenues pour mieux comprendre l'intervention de la Région. Par ailleurs, le Conseil culturel de Bretagne rappelle une nouvelle fois sa proposition d'une adaptation du régime des aides en faveur des ouvrages en impression numérique lors de leur retraitage. Il est toujours en attente d'une réponse sur ce sujet.

Enfin le Conseil culturel de Bretagne demande que le prochain Rapport d'activité et de développement durable rende compte aussi de l'action du Conseil régional de Bretagne en faveur du Gallo.

Mission VII :

« Pour une politique culturelle et sportive au service de tous »

Programme 711 > *Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité culturelle*

Le taux de consommation des crédits est très satisfaisant (97,3 % en fonctionnement et 100% en investissement). Compte tenu de la diminution des dotations des collectivités territoriales et de la politique d'économie de l'État, le contraire eût étonné.

Les objectifs semblent atteints.

On aurait aimé avoir des détails sur les redéploiements opérés en matière de soutien à la création de projets artistiques et culturels et aux manifestations artistiques et culturelles. Des exemples à la hausse ou à la baisse auraient permis de dépasser le stade des généralités. La situation de certaines structures est devenue très précaire.

Les données concernant le soutien à la mobilité des artistes restent tristement descriptives et la diminution du nombre de projets soutenus ne reçoit aucune explication.

Le Conseil culturel de Bretagne se félicite du compte rendu positif qui est fait de l'activité de Bretagne Culture Diversité /Sevenaduriou.

Programme 714 > *Développer l'image, soutenir l'activité audiovisuelle et les industries de la création*

Le taux de réalisation est élevé (97,8% en fonctionnement, 95,6 % en investissement) comme pour le programme 711.

La mise en place du guichet unique puis la délégation de compétence dans le domaine du livre et du cinéma mériteront un bilan au moment où sera présenté le RADD 2016.

Le Conseil culturel de Bretagne apprécie la manière de présenter une diminution de 54 % du nombre de journées de tournage en Bretagne comme « un maintien à un bon niveau » alors qu'était mentionné le caractère exceptionnel de 2014. Il aimerait avoir des compléments d'information sur l'impact de ces tournages sur l'emploi de techniciens en Bretagne.

La politique de soutien aux librairies indépendantes semble un succès mais ne figurent dans le document que des informations de gestion. Les autres aspects de la politique de soutien au livre et à la vie littéraire ne sont pas évoqués.

Comme les années précédentes, le Conseil culturel de Bretagne regrette que la nature du document ne permette pas de se faire une véritable opinion sur l'impact des politiques (livre, FACCA...). Il rappelle son intérêt pour ces sujets et son souhait d'être informé en amont et consulté au moment où s'élaborent les politiques.

Le nouveau contrat d'objectifs et de moyens avec les télévisions bretonnes que le Conseil culturel de Bretagne trouve très intéressant est évoqué, il faudra le suivre en 2016 et notamment mesurer son impact sur la diffusion de programmes en breton et en gallo. Le Conseil culturel de Bretagne constate à nouveau l'absence d'éléments concernant les radios malgré l'importance de cette question.

Il ne peut que se féliciter de ce qui est dit sur le succès croissant de Bretonia.

Le Conseil culturel de Bretagne renouvelle son avis sur la pauvreté des indicateurs ainsi que sa proposition de participer à leur évolution.

Mission VIII :

« Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoines »

Programme 811 > Révéler et valoriser le patrimoine

Dans le champ du tourisme et du patrimoine, le bilan d'activité et financier de l'année 2015 n'appelle pas vraiment de commentaires critiques particuliers. Il s'inscrit dans la droite ligne des politiques définies par les schémas régionaux du tourisme et du patrimoine et du budget prévisionnel de la dernière année de la précédente mandature.

Ce rapport apporte, en revanche, des informations qui confortent l'enjeu de ces deux secteurs d'activité pour la Bretagne et l'orientation des politiques engagées dans ce domaine depuis une dizaine d'années.

Tout d'abord, le poids économique du tourisme, 8,1% du Produit Intérieur Brut Breton et 50 000 emplois directs, 99 millions de nuitées en 2015, soit 2,5 % de progression annuelle. Ce qui fait de la Bretagne la première région de France de séjours à la mer ; chiffres et statistiques à mettre en écho avec le linéaire des côtes bretonnes, le plus long de l'hexagone et les 3059 édifices protégés de la région (la 2^e de France).

Ensuite la mise en place de l'organisation touristique de la Bretagne en 10 Destinations Touristiques correspondant aux bassins de clientèles. Le Conseil culturel de Bretagne se réjouit tout particulièrement de constater que la dixième d'entre elles, Bretagne Loire Océan, englobe l'essentiel de l'offre touristique de la Loire Atlantique. Reste à intégrer la métropole nantaise qui semblerait intéressée par cette approche opérationnelle et pragmatique de la donne territoriale touristique bretonne.

En terme de dépenses pour cette mission, on constate une excellente consommation des budgets alloués, tant en fonctionnement qu'en investissement -presque 100%- sauf pour le fonctionnement des actions patrimoine, lié, semble-t-il, à des retards d'exécution de projets associatifs.

Dans le détail, le programme 811 « Révéler et valoriser le patrimoine » a bénéficié d'un budget alloué de 5,8 millions d'euros (en sensible diminution par rapport à celui de 2014, de l'ordre de 800 000 euros), dont 4,7 dédié à l'investissement et 1,140 au fonctionnement des associations et des appels à projets : en particulier Archipel du Patrimoine breton et Héritages littoraux qui ont connu un véritable succès (24 projets soutenus). Il convient aussi de saluer la mise en place d'un nouvel outil numérique de recensement du patrimoine permettant la réalisation d'inventaires participatifs du patrimoine garants d'une appropriation durable des données dans les stratégies de valorisation et d'aménagement et les restitutions de plus en plus fréquentes des travaux de l'Inventaire auprès du public via des contacts directs (conférences, synthèses communales...) et bien entendu le numérique (portail Patrimoine).

Si le Conseil culturel de Bretagne se félicite du succès des politiques de soutien de la Région aux projets patrimoniaux, par exemple ceux liés aux calvaires monumentaux et à la mise en réseau des acteurs du chanvre et du lin, il s'inquiète de la diminution régulière des demandes des opérateurs en raison de leurs difficultés financières ces deux dernières années, notamment des collectivités. Il suggère de regarder de plus près les montants et taux des aides régionales pour les rendre plus attractives. Il apprécierait une communication plus en amont sur les thématiques des appels à projets auprès des acteurs culturels, acteurs qui pourraient être également force de proposition.

Programme 812 > Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Le programme 812 « Faire de la Bretagne une destination d'exception » a bénéficié d'un budget alloué de l'ordre de 12,5 millions d'euros répartis entre fonctionnement pour 8 millions d'euros dont 5 millions pour le Comité régional du tourisme et 4,460 millions pour l'investissement, en baisse sensible en raison de l'achèvement des travaux de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel. Dans le secteur du tourisme, les

crédits de fonctionnement sont privilégiés par le Conseil régional de Bretagne, l'investissement étant traditionnellement du ressort de l'initiative privée, à la différence du secteur patrimonial, même s'il faudrait intégrer à ce dernier en fonctionnement le personnel du Conseil régional dédié au patrimoine soit 25 agents territoriaux dont 19 agents de l'Inventaire sur les 36 équivalents temps plein relevant de la Mission VIII.

Dans le secteur du tourisme, l'essentiel des crédits alloués a été consommé, en raison de la progression sensible de la fréquentation touristique, en hausse constante depuis 3 ans, stimulant l'initiative privée en termes d'investissements ces derniers mois. Cette progression est liée à la conjoncture et à la mutation des marchés, de plus en plus volatiles, en raison de l'omnipotence des nouvelles technologies dans le choix des destinations auxquelles le Comité régional du tourisme, a consacré depuis de nombreuses années une bonne partie de son énergie et de ses moyens pour relever le défi (plus de 5 millions de visites sur le site internet en 2015). Dispositifs accompagnés en 2015 de vigoureuses actions de mercatique, de communication touristique partagée entre acteurs (Viens en Bretagne...). Dans ce contexte fortement concurrentiel et aléatoire, le Conseil culturel de Bretagne se réjouit de voir que l'Observatoire Touristique du Comité Régional du Tourisme a préparé pour cette année une enquête de fréquentation touristique « REFLET », 10 ans après l'enquête « MORGOAT ». Elle va permettre d'apprécier par sondage les différentes pratiques touristiques : excursionnisme par une enquête en ligne, affaires et tourisme d'agrément via 140 points d'enquête répartis sur l'ensemble de la Bretagne ; et de répondre encore mieux aux attentes des visiteurs. Le Conseil culturel de Bretagne suggère que soient recherchés, dans ce contexte mouvant des marchés, des indicateurs légers permettant d'actualiser régulièrement ces données. Il apprécie aussi l'expérimentation de deux formations initiées par le Contrat d'objectifs Emploi-formation Tourisme pour les demandeurs d'emplois et testées en 2016. Enfin, en cette année de transfert des canaux bretons du secteur des transports à celui du tourisme et du patrimoine, il salue la procédure d'appel à projets « Maisons éclusières et innovation fluviale » lancée sous l'ancien mandat et qui a permis de retenir 10 projets pour redonner vie à des bâtiments désaffectés le long de canaux.

Au vu de ce rapport 2015, le Conseil culturel de Bretagne considère que les résultats de l'exercice sont plus que satisfaisants, voire prometteurs.

RAPPORT ÉGALITE FEMMES/HOMMES

Le Conseil culturel de Bretagne se réjouit de constater que la Région Bretagne est, à ce jour, la seule collectivité territoriale à rendre compte de son action en faveur de l'égalité femmes/hommes et qu'elle prévoit, chaque année, de restituer son action dans le cadre du rapport d'activité et de développement durable.

Alors qu'en Bretagne la représentation démocratique est plus favorable aux femmes que la moyenne en France (députées, sénatrices), la représentation des femmes aux postes de présidences y reste très anecdotique. Le constat est le même aux présidences et exécutifs des EPCI.

Nous notons également que malgré l'obligation faite aux associations de respecter systématiquement la parité lors de leurs propositions de nominations au Conseil culturel de Bretagne, le déséquilibre en faveur des hommes se recrée lors du choix entre titulaire et suppléant.

Ce rapport est particulièrement intéressant par l'analyse qui y est faite des discriminations sexuées dans tous les domaines : salaires, représentation des femmes dans la communication, répartitions dans les filières d'enseignement classiques, professionnelles ou supérieures, pratiques sportives et culturelles... Nous regrettons toutefois une lisibilité difficile des encarts « chiffres clés » qui présentent parfois les chiffres pour la France et d'autres fois pour la Bretagne. Il aurait été intéressant de reproduire, en parallèle, les chiffres dans deux encarts différents pour faciliter les comparaisons.

Le Conseil culturel de Bretagne s'interroge sur les moyens mis en œuvre pour remédier à ces situations discriminatoires. Le tableau des bénéficiaires de DESK/enseignement et petite enfance est très parlant car représentatif d'une sous-représentation des hommes dans le domaine clé de l'éducation.

Le rapport n'indique pas clairement la proportion des bretonnes licenciées dans les fédérations sportives. Toutefois le nombre de filles bénéficiaires du chèque sport montre un fort déficit dans un domaine où il ne devrait pas y avoir de différence. Il serait intéressant de valoriser les résultats des équipes féminines dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens avec les télévisions bretonnes. Le Conseil culturel de Bretagne apprécie que le thème de l'égalité fille/garçon ait été reconnu dans le projet Karta. Il n'a cependant concerné que 5 % des projets. Il souhaiterait que l'éducation à la sexualité soit renforcée et généralisée.

Le Conseil culturel de Bretagne sera attentif aux orientations allant dans le sens d'un meilleur équilibre des représentations femmes/hommes, prises par la Région dans les domaines le concernant.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 47

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstentions : 0